

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 29 septembre, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pascal MEHEUT, Maire.

Etaient présents : Pascal MEHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Frédéric LEBON, Gilles COLMANT, Chantal BERGANDY, Jean-Michel SAVARD, Olivier LUTHIER, Nicolas TRIPET, Frédéric GRANDSEIGNE, Sylvie GAYET, Virginie GUESDON, Jean-Paul GARNIER, Nathalie MORONVAL

Pouvoirs : Charles GARNIER donne pouvoir à Jean-Paul GARNIER

Sylvie GAYET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 9 juin 2016. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1) RENTRÉE SCOLAIRE

Dans le cadre de la rentrée scolaire, Monsieur le Maire souligne le dynamisme et la motivation de l'équipe enseignante.

Lucia MARTIN, cantinière, et Juana MUNOZ, C.A.E., ont bien intégrées leurs nouvelles fonctions au sein de la commune.

• RESULTAT ENQUETE ETUDE DIRIGÉE

Francine THIERY rappelle que suite à une demande de parents élus, une enquête auprès des familles a été réalisée afin de connaître le nombre d'enfants concernés par cette étude dirigée.

Il en ressort que sur une semaine 27 élèves seraient susceptibles de fréquenter cette étude.

Après concertation avec l'équipe enseignante, 2 professeurs seraient éventuellement intéressés.

Francine THIERY souligne l'impact qu'aurait l'étude sur l'accueil périscolaire qui engendrerait une baisse de fréquentation.

L'association Léo Lagrange, gestionnaire des accueils périscolaires, a été contacté afin d'évaluer le budget pour la mise en place de ce service.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce service ,si il est mise en place ,ne doit rien coûter à la mairie.

• AVENANT AU NAP

Dans le cadre du marché relatif aux NAP dirigés par l'association Léo Lagrange, Monsieur le Maire propose pour la 2ème période de retenir la proposition de Monsieur CAQUAIS Jean-Luc pour l'activité karaté. L'option s'élève à 1 245 € pour 7 séances.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Francine THIERY fait part de la demande d'un parents pour la mise en place d'un tarif dégressif pour 3 enfants.

Le Conseil Municipal informe que la Commune participe activement et financièrement aux activités périscolaires, elle ne peut donc pas accorder d'avis favorable à cette demande.

• ACHAT MATÉRIEL DE JEUX

Francine THIERY et Sylvie GAYET ont constaté, pendant la pause méridienne, un manque de jeux pour les enfants. De ce fait, elles proposent l'achat de divers matériels (tricycles, trottinettes, ballons, cerceaux...) pour un montant de 850 euros.

LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2) DEVIS PROJET THEATRE A L'ÉCOLE

L'école propose de mettre en place un atelier théâtre de 90 séances pour un coût de 2 700 euros, au profit des 122 élèves de l'école de May. Il sera animé par l'association Un Petit Coin d'Artistes résidente à May-en-Multien.

Monsieur le Maire est favorable à ce projet commun qui rassemblera petits et grands autour d'une activité ludique. La commune étant disposée à aider toute activité cohérente avec l'école, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une aide exceptionnelle de 2 000 euros.

LE DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3) CONVENTION POUR LE SOUTIEN A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE AVEC LA CCPO

Dans le cadre de l'accueil périscolaire, la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq verse un fonds de concours en faveur de la commune fixant à 1 euro par temps d'accueil par enfant. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de signer la convention afférente.

LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4) VENTE DE LA MAISON DE VERNELLE

Le prix de vente de la maison a été fixée à 106 000 euros, frais d'agence inclus. Monsieur le Maire évoque le grand nombre de visites mais aucune offre à ce jour.

5) POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux déjà effectués, à savoir :

- Travaux d'investissement : le remplacement des fenêtres de l'école et la fermeture de l'abri bus ; l'installation d'une barrière, l'achat d'une autolaveuse et d'un réfrigérateur pour la salle des Fêtes ; l'installation du coffret forain, la réfection de la voirie ; le mobilier pour la micro-crèche ; et l'achat d'un four de remise en température pour la restauration scolaire.
- Travaux de fonctionnement : le nettoyage des vitres et la peinture des salles de classes ; le remplacement des vitres des vestiaires de foot.

Egalement, la commune a investi 16 000 euros H.T. pour les travaux de remise en état de la maison du presbytère, non prévus au budget 2016.

• PRIME DE RAVALEMENT

Frédéric LEBON rappelle qu'un budget de 3 000 euros est alloué à la participation communale pour les travaux de ravalement, d'un montant de 750 euros par demande.

Une demande de prime a été faite par Monsieur et Madame TOSETTI domiciliés à May-en-Multien. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'accorder la prime de ravalement pour la somme de 750 euros.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

6) CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDESM

Dans le cadre du marché de maintenance de l'éclairage public de la commune par le SDESM, une convention doit être établie pour l'entretien de ce réseau pour une durée de 4 ans.

Il est donc proposé aux membres du Conseil de signer la dite convention financière.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

7) FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

• REPAS DES ANCIENS :

Il aura lieu le samedi 26 novembre 2016 à 12 heures dans la salle des fêtes, ainsi que la remise des colis de fin d'année. Monsieur le Maire propose de faire appel à un magicien pour l'animation.

• NOEL DES ENFANTS :

Monsieur le Maire rappelle qu'un spectacle "Cabaret loufoque" présenté par le Royal Boui Boui aura lieu le samedi 10 décembre 2016, pour la somme de 1 266 euros.

Il rappelle les critères d'attribution du cadeau de Noël en faveur des enfants de May, à savoir : être scolarisé à l'école de May-en-Multien, être résidant à 100% sur la commune, ou être résidant à 50% dans le cadre d'une garde partagée à 50/50.

Compte tenu du spectacle prévu, de la contribution au projet de théâtre, le Maire propose une participation communale à hauteur de :

- pour les 75 enfants de 0 à 5 ans : un cadeau d'environ 20 euros chacun, soit une dépense de 1 500 €
- pour les 131 enfants de 6 à 12 ans : un bon cadeau d'une valeur de 15 euros, soit une dépense de 1 965 €

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 11 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS,
ET 2 VOIX CONTRE**

• POSE DES ILLUMINIATIONS DE NOEL

Les illuminations de Noël seront installées sur la tour de l'église et dans les rues.

8) COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE P.L.U.

Le projet PLU pour la commune de May-en-Multien a été présenté par Madame Elodie COURTOIS, de la société GEOGRAM.

Monsieur le Maire informe que la réunion a rassemblé une quinzaine d'habitants du village. La prochaine commission PLU aura lieu le jeudi 13 octobre 2016.

9) RÉORGANISATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait part de la mise en place d'un nouveau papier en-tête de la commune.

Il évoque le déplacement du secrétariat de Mairie, qui se situera prochainement dans le bureau de droite en entrant dans la Mairie.

De ce fait, le bureau des Adjoints prendra la place de l'ancien secrétariat.

ORDRE DU JOUR SUPPLEMENTAIRE

10) MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire annonce que ce point a déjà été abordé lors de la séance du Conseil du 9 juin 2016. Suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire en date du 13 septembre 2016, le Conseil Municipal doit délibérer.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

11) PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE PROFESSIONNEL DE CLAYE-SOUILLY

Le Syndicat Intercommunal du lycée a sollicité la commune afin de participer aux frais de scolarité 2015/2016 d'un élève résidant à May-en-Multien.

Les membres du Conseil Municipal refusent de participer aux frais avec 8 voix contre et 7 abstentions.

INFORMATIONS DIVERSES

- L'Association Intercommunale d'Aides à Domicile (ASSAD) en Pays de l'Ourcq adresse ses remerciements suite à l'attribution d'une subvention pour l'année 2016.
- Suite au décès de Monsieur Vincent GARNIER, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne propose son remplacement par Monsieur Charles GARNIER.
- Monsieur le Maire informe avoir pris un arrêté portant sur l'interdiction du dépôt de poubelles sur le pont de Marnoue-la-Poterie.
- Frédéric LEBON signale la division de terrains situé cour de l'Ancien Mail en 3 parcelles (n°1, 1bis, 1ter).
- Une demande de revêtement du trottoir du 6 bis rue de Soissons, émanant de Monsieur et Madame DUPOIRIER a été adressée à la commune. Affaire à suivre.
- Monsieur le Maire prévoit le renouvellement de la convention de déneigement entre la Mairie et les agriculteurs de la commune dans les mêmes conditions tarifaires que les années précédentes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 15.

Le secrétaire de séance
Sylvie GAYET



Le Maire
Pascal MÉHEUT

